

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 28 JUIN 2022 A 19H00

Présents à la séance : 18

L'An Deux Mil Vingt Deux, **le 28 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
29 juin 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme ELI Emilie, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Article 2122-22 du CGCT :
Décisions prises par le Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme RUYER Christine
Mme ACCILI Micheline à M. RAMBOURG Bernard
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. KIZILDAG Murat à M. COLIN Joël
Mme DUPONT Virginie à Mme CLANCHÉ Ghyslaine
Mme TRARBACH Carole à M. BREGEOT Claude
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 83/2022

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil Municipal :

- n° 09/2022 pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie sur une durée de 12 mois d'un montant de 500 000 € au taux ESTER flooré + 0.75 %.
- n°10/2022 portant sur la signature d'un bail d'une durée de 3 ans avec Monsieur Jean-Marc HILLER pour la location d'un logement à l'adresse du 4 avenue du 21ème BCP. Le loyer mensuel est de 550 € auxquels s'ajoutent 30 € de charges.
- n°11/2022 portant sur la signature d'un bail d'une durée de 9 années avec Monsieur le Directeur des Finances Publiques des Vosges pour les bureaux que la trésorerie loue 13 rue Pasteur. Le loyer annuel est de 11 540 €.
- n° 12/2022 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur 24 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,